



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 12 mars 2014  
(OR. en)**

**7655/14**

**SOC 194**

**NOTE**

---

du: Secrétariat général du Conseil  
aux: délégations

---

Objet: La situation sociale au sein de l'UE  
- Conclusions du Conseil

---

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions qui ont été adoptées par le Conseil (EPSCO) lors de sa session du 10 mars 2014.

## La situation sociale au sein de l'UE

### Conclusions du Conseil

1. Le Conseil souligne qu'il est essentiel, afin d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, de s'attacher à assurer une plus grande cohérence de l'action menée pour atteindre les objectifs économiques et sociaux de l'Union. Outre leur incidence sur les revenus et les conditions de vie, les déséquilibres économiques et sociaux croissants affaiblissent les atouts économiques de l'Union et mettent en péril ses valeurs fondamentales.

#### A. La situation sociale au sein de l'UE

2. La crise a laissé des séquelles: croissance fragile, emplois en nombre insuffisant et de mauvaise qualité, aggravation de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il ressort du rapport sur la situation sociale au sein de l'Union européenne<sup>1</sup> et du tableau de bord d'indicateurs en matière sociale et d'emploi<sup>2</sup> que la situation sociale au sein de l'UE ne connaît pas d'amélioration et que dans certains pays, elle tend même à s'aggraver:

- les données de l'enquête 2012 font apparaître que la pauvreté a atteint son niveau le plus élevé depuis six ans: près de 25 % de la population européenne sont exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale;
- depuis l'adoption, en 2010, de la stratégie Europe 2020, 6,6 millions de personnes supplémentaires sont victimes de la pauvreté ou de l'exclusion sociale (avec une augmentation dans plus d'un tiers des États membres);
- dans certains États membres, la croissance annuelle de la pauvreté relative est supérieure à 2 %;

---

<sup>1</sup> "Social Europe: many ways, one objective", doc. 6663/14, non encore publié.

<sup>2</sup> Voir le chapitre 3 du rapport conjoint sur l'emploi.

- dans certains pays, l'augmentation de la privation matérielle fait baisser le niveau de vie d'une part importante de la population;
  - l'inégalité des revenus s'accroît entre les États membres et à l'intérieur de ceux-ci, en particulier pour ceux qui ont connu les plus fortes augmentations du chômage.
3. Toutefois, le Conseil note que le taux d'emploi des travailleurs âgés a augmenté dans vingt-cinq États membres. Grâce à leur rôle structurel, les pensions ont permis de faire en sorte qu'en termes relatifs, les personnes âgées étaient moins exposées à la pauvreté ou à l'exclusion sociale en 2012 qu'en 2008 et ce dans plus de trois quarts des États membres.

#### **B. Stratégie Europe 2020: maintenir le cap**

4. Le Conseil rappelle qu'en 2010, le Conseil européen a fixé comme objectif principal de sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'ici à 2020. La crise économique et financière a réduit les chances d'atteindre cet objectif en raison de son impact sur les revenus et les niveaux de vie. En outre, les contraintes budgétaires et la récession prolongée ont pesé sur les trois fonctions les plus importantes des politiques sociales (à savoir l'investissement, la stabilisation automatique et la protection) mises en avant par le le paquet "investissements sociaux"<sup>3</sup>. Dans ces conditions, il n'a pas été possible d'avancer sur la voie de la réalisation de l'objectif de l'UE en matière d'inclusion sociale.
5. Le Conseil souligne qu'il faut faire preuve, dans la situation actuelle, d'une détermination plus forte pour maintenir le cap défini par la stratégie Europe 2020 et s'attacher à atteindre l'objectif fixé. Il est important que les États membres intensifient leurs efforts pour contribuer à la concrétisation de cet engagement essentiel de l'UE.

---

<sup>3</sup> Conclusions du Conseil "Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion ", 20 juin 2013. Voir également le document 13958/2/13 REV2 du Conseil.

## C. Prochaines étapes

6. Une protection sociale efficace et des taux d'emploi plus élevés permettront de renforcer la compétitivité et la cohérence de l'Europe. Les efforts consentis devraient aller en priorité à une véritable prévention, afin d'éviter une nouvelle aggravation de la situation sociale dans l'UE, de relancer l'investissement dans le capital humain et de favoriser l'activation sur le marché du travail.
7. À court et à moyen terme, le Conseil estime que ce sont l'augmentation du taux d'emploi, en particulier des jeunes, et la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui devraient entraîner une amélioration de la situation sociale. Pour y parvenir, croissance et investissements sociaux sont nécessaires. Les politiques salariales et fiscales devraient faire en sorte que l'interaction entre les revenus et les allocations sociales ait pour effet de sortir les gens de la pauvreté et de rendre le travail financièrement avantageux. Cela est particulièrement important pour les ménages à faibles revenus ayant des enfants à charge et les familles monoparentales, notamment les mères isolées. Investir dans les enfants et les jeunes devrait être une priorité de l'action menée en raison des avantages qui résultent sur le long terme de leur participation élevée au marché du travail et de l'amélioration de leurs résultats scolaires. Les politiques menées devraient faciliter l'entrée des femmes dans la vie professionnelle et accentuer leur participation au marché du travail. Des politiques actives du marché de l'emploi devraient être appliquées pour améliorer l'employabilité des groupes sociaux qui sont exposés au chômage de longue durée.
8. Par ailleurs, il convient d'améliorer l'efficacité de la protection sociale également en vue de mieux faire face aux déséquilibres démographiques qui affecteront, de différentes manières, le potentiel de croissance, les besoins de protection sociale et les dépenses publiques dans les États membres, de répartir les risques sociaux entre les générations et tout au long de la vie ainsi que de réduire les inégalités croissantes qui affaiblissent la cohésion et freinent la mobilité ascendante et la croissance.

9. Les politiques menées devraient assurer que l'amélioration de la situation sociale dans toute l'Union devienne une priorité largement partagée. Les réformes structurelles doivent tenir compte des préoccupations sociales et en matière d'emploi. Les réformes, notamment les plus importantes, devraient faire l'objet d'une analyse d'impact et être mises en œuvre par étapes afin d'en réduire au minimum les effets néfastes. Lorsque des arbitrages s'imposent dans le cadre de réformes, il convient que les personnes les plus exposées à la pauvreté et à l'exclusion sociale ne fassent pas les frais de l'ajustement économique.
10. Le Conseil évaluera la situation sociale au sein de l'UE chaque année et définira des orientations sur la manière de faire face aux tendances sociales qu'il y a lieu de surveiller. Il réitère sa demande à la Commission pour que celle-ci présente un rapport conjoint sur la protection sociale, ce qui constituerait un moyen supplémentaire de renforcer la dimension sociale de l'union économique et monétaire.
11. Le Conseil invite:
- les États membres à faire le point des efforts qu'ils consentent pour réduire la pauvreté et à les renforcer;
  - le Comité de la protection sociale à préparer un rapport sur la dimension sociale de la stratégie Europe 2020. Le Conseil tiendra une première discussion sur ce sujet en juin 2014.
-